

## SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVES SICAD

### GUIDE DU CITOYEN

#### CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
tel que modifié par l'arrêté en date.....  
(JORT N° ..... du .....)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : Les services vétérinaires

Objet de la prestation : Certificat de salubrité de denrées alimentaires d'origine animale.

#### CONDITIONS D'OBTENTION

- Une marchandise issue d'un établissement agréé par les services vétérinaires et soumis au contrôle vétérinaire
- La salubrité de la marchandise

#### PIECES A FOURNIR

- Les documents de résultats d'analyses nécessaires

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Constatation des denrées - Inspection des denrées	Les médecins vétérinaires Les médecins vétérinaires	
- Analyse des denrées si nécessaire	Les laboratoires officiels	
- Délivrance du certificat	Les médecins vétérinaires	Après l'obtention des résultats d'analyses favorables

#### LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

**SERVICE** : L'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

**ADRESSE** : Le siège de l'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

#### LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

**SERVICE** : L'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

**ADRESSE** : Le siège de l'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

#### DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Après l'obtention des résultats d'analyses favorables

#### REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Loi n° 92-117 du 7 Décembre 1992 relative à la protection du consommateur.